

Un plan pour le Québec

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SERVICES INTÉGRÉS POUR NOS AÎNÉS

Laval, le 3 mars 2011 – Le premier ministre du Québec, Jean Charest, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, de la ministre déléguée aux Services sociaux, Dominique Vien, et de la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, a annoncé aujourd'hui la mise en œuvre d'un plan de services intégrés pour les personnes âgées. Cet investissement représente un montant de 150 millions de dollars dès 2011-2012, et de 200 millions de dollars récurrent chaque année à compter de 2012-2013. Ce plan, auquel s'ajoutera l'élaboration de la politique *Vieillir chez soi*, vient renforcer l'action gouvernementale en matière de services de santé et de services sociaux pour les aînés.

« Comme société, nous devons assurer le respect envers nos aînés, préserver leur dignité et leur offrir un accès à des services de qualité dans un environnement sécuritaire. L'annonce d'aujourd'hui vise à assurer à nos aînés des services efficaces adaptés à leur condition notamment en matière de soutien à domicile, de services de récupération fonctionnelle, de ressources intermédiaires et de centres d'hébergement, ainsi que de soins offerts aux personnes atteintes d'Alzheimer. À toutes ces actions, s'ajoutera l'élaboration de la politique *Vieillir chez soi* visant à soutenir les aînés désirant demeurer le plus longtemps possible à la maison. Voilà un gouvernement mobilisé pour améliorer la qualité de vie de ses aînés », a déclaré le premier ministre.

Un plan structurant pour répondre aux besoins des personnes aînées

La mise en place d'un tel plan de services intégrés pour les personnes âgées est d'une grande pertinence dans le contexte actuel, qui est marqué par la croissance d'une population vieillissante dont les besoins sont complexes et qui requièrent une prise en charge plus ferme dans un continuum de services qui favorise un rétablissement optimal des personnes. « Il faut offrir aux personnes aînées en perte d'autonomie les services dont elles ont besoin avec une intensité plus importante et un degré élevé de performance. Pour ce faire, nous souhaitons travailler sur plusieurs composantes des services de santé et des services sociaux et mettre en place les ressources nécessaires pour bien répondre à leurs besoins, le plus près possible de leur milieu de vie. Le plan que nous annonçons aujourd'hui présente une solution structurante pour faire face, de façon efficace et en toute humanité, au défi démographique que nous connaissons actuellement », a expliqué le ministre Bolduc.

Si la croissance démographique et le vieillissement de la population touchent l'ensemble du Québec, certaines régions sont davantage concernées par ces réalités, comme la Montérégie, Laval, Lanaudière et les Laurentides. Afin de répondre aux besoins qui découlent de cette croissance, le plan d'investissement cible principalement ces régions en accordant des budgets supplémentaires permettant de bonifier les services et d'augmenter le nombre de places disponibles dans les ressources. Au total, ce sont ainsi 14 millions de dollars qui seront consacrés aux unités de récupération fonctionnelle (ou de convalescence), tandis que 81 millions de dollars seront attribués aux ressources intermédiaires et 50 millions de dollars aux centres d'hébergement et de soins de longue durée. De plus, un montant de 5 millions de dollars sera consacré à la mise en œuvre progressive des recommandations du rapport Bergman, en lien avec les troubles cognitifs liés au vieillissement dont font partie la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies apparentées.

On estime que ce rehaussement des budgets permettra de créer quelque 200 places en unités de récupération fonctionnelle, environ 2 500 places en ressources intermédiaires et plus de 800 places en centres d'hébergement et de soins de longue durée. Par ailleurs, une somme additionnelle de 45 millions de dollars sera consentie en soutien à domicile, ce qui permettra à près de 15 000 nouvelles personnes de recevoir des services. De plus, 5 millions de dollars permettront de bonifier l'aide reçue par les personnes à faible revenu ayant besoin de services d'aide domestique fournis par les entreprises d'économie sociale de ce secteur.

« Ce plan témoigne de notre engagement véritable envers les personnes âgées. Sensibles à leurs besoins et déterminés à assurer leur dignité dans le cadre des services publics, nous allons mettre en place des moyens efficaces pour leur permettre de demeurer le plus longtemps possible chez elles. Nous allons compenser leur perte d'autonomie grâce au soutien à domicile et favoriser leur rétablissement par l'ajout de nouvelles places en unités de récupération fonctionnelle. Pour que nos aînés reçoivent des soins appropriés qui correspondent à leur degré d'autonomie, nous ajouterons de nouvelles places en ressources intermédiaires et en centres d'hébergement et de soins de longue durée », a déclaré la ministre Vien.

Vieillir chez soi

De plus, l'action gouvernementale viendra s'enrichir sous peu d'une nouvelle politique gouvernementale, *Vieillir chez soi*, qui sera menée conjointement par la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, et la ministre déléguée aux Services sociaux, Dominique Vien, appuyées par une équipe mobilisée de trois autres ministres.

La mise en œuvre de cette politique reposera entre autres sur l'adaptation des domiciles, le développement de nouveaux types d'habitation, l'accroissement des services à domicile, l'accès facilité à des soins médicaux, la mise en place de services de transport qui facilitent les déplacements, ainsi que l'aménagement des services publics et des installations pour répondre aux besoins des personnes âgées.

« La future politique *Vieillir chez soi* pave la voie à un nouveau contrat social qui unira les Québécoises et les Québécois sans égard à leur âge. À partir d'aujourd'hui, mes collègues et moi retroussons nos manches pour faire de *Vieillir chez soi* une étape décisive dans l'évolution des conditions de vie des personnes âgées au Québec », a ajouté la ministre Blais.

- 30 -

Sources:

Hugo D'Amours
Attaché de presse
Cabinet du premier ministre
418 643-5321

Karine Rivard
Attachée de presse
Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171

Louise Quintin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée aux Services sociaux
418 266-7181

Marie-Ève Morneau
Attachée de presse
Cabinet de la ministre responsable des Aînés
418 646-7757

Renseignements :

Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux
418 266-8914